MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNAC

Jeune Cirque National

Notice du dispositif de soutien à l'insertion de jeunes diplômés du DNSP artiste de Cirque

Le dispositif Jeune Cirque National est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle qui s'adresse aux employeurs basés en France et en Europe qui engagent des jeunes diplômés issus des 4 dernières promotions du CNAC à Châlons-en-Champagne, de l'Académie Fratellini à Saint-Denis et de l'Esacto'Lido à Toulouse.

Piloté par le CNAC, ce dispositif est financé par le ministère de la Culture (DGDCER) et par la Région Grand-Est pour les diplômés du CNAC.

Il poursuit un double objectif :

- pour les jeunes artistes : les encourager à collaborer avec un auteur afin de développer leurs compétences d'artiste interprète, au service de créations originales ou de reprises de rôles au sein de compagnies professionnelles ;
- pour les employeurs : les inciter à recruter de jeunes diplômés afin de favoriser leur intégration et leur visibilité dans le milieu professionnel.

Le dispositif soutient exclusivement l'embauche de jeunes diplômés sortant des trois écoles susmentionnées en situation d'interprète**.** Il ne peut donc pas bénéficier aux jeunes diplômés porteurs de projets.

Éligibilité

L'aide peut être sollicitée :

- pour une création de spectacle ou dans le cadre d'une reprise de rôle **;**
- par une compagnie, un collectif d'artistes, un bureau de production ou une production déléguée**.**

Elle porte prioritairement sur la période de création ou de reprise, et couvre une période allant de 18 mois avant à 18 mois après la date de la première représentation du spectacle.

Pour être éligible, la structure porteuse de la demande doit remplir les critères suivants :

- être enregistrée dans l'Union européenne ;
- engager un diplômé issu des quatre dernières promotions du CNAC, de l'Académie Fratellini ou de l'Esacto'Lido — chaque diplômé pouvant bénéficier de trois aides au maximum ;
- justifier d'un nombre d'artistes confirmés au moins égal au nombre de jeunes diplômés engagés dans le projet ;

- justifier :
    - de coproductions identifiées pour le projet concerné ;
    - d'une tournée comprenant au minimum 8 dates de représentation, dans au moins 2 lieux différents.

Critères de sélection
Les demandes sont examinées par une commission composée de 8 membres**,** qui prend en compte notamment :

- l'intégration du jeune diplômé dans un projet artistique de création ;
- le nombre de représentations et de répétitions proposées au jeune diplômé ;
- la qualité et la notoriété des coproducteurs et des lieux de diffusion du projet ;
- la visibilité professionnelle assurée au jeune diplômé par le projet.

Calendrier et procédure
Deux commissions d'attribution se réunissent chaque année, au printemps et à **l'**automne. Un dossier de candidature est disponible en ligne sur le site du CNAC au plus tard un mois avant chaque commission.

Montant et format de l'aide

- L'aide est plafonnée à 4 200 € par projet et par jeune diplômé**.**
- Les périodes d'embauche peuvent être continues ou discontinues, dans le respect de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC).
- Chaque diplômé peut bénéficier de l'aide trois fois au maximum**.**
- Une bonification de 1 000 €**,** versée par la Région Grand Est, est octroyée aux compagnies employeuses implantées en région Grand Est qui engagent un jeune diplômé issu du CNAC.

Modalités
Une convention de partenariat tripartite, conclue entre le CNAC, la compagnie bénéficiaire et le jeune diplômé, encadre et conditionne l'attribution de l'aide. Elle définit les engagements et responsabilités de chaque partie. Chaque attribution d'aide fait par ailleurs l'objet d'une convention spécifique.

Le versement de l'aide s'effectue en une seule fois, sur présentation du dossier complet (contrats et bulletins de salaire) et après transmission par la structure employeuse de ses relevés de situation à jour auprès des organismes sociaux.

Contact : pour tout complément d'information, écrire à jcn@cnac.fr